

APPEL D'OFFRES NO. AO 2425-005

COLLÈGE MONTMORENCY

AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE D'EXAMEN
BLOC D, D-0103

ADDENDA 1
22 NOVEMBRE 2024

Addenda 1
en date du 22 novembre 2024

Cet addenda fait partie intégrante des documents de l'appel d'offres, et les entrepreneurs doivent l'inclure à leur prix de soumission.

1. Architecture :

Voir les documents de DKA Architectes, en annexe, comprenant :
Devis architecture, addenda no.1: 4 pages.
Plans architecture, addenda no.1: 2 feuilles.

2. Mécanique/électricité:

Voir les documents de MBI Experts-conseils, en annexe, comprenant :
Devis mécanique/électricité, addenda ME-01 : 2 pages.
Plans mécanique, addenda ME-01 : 1 feuille.
Plans électricité, addenda ME-01 : 2 feuilles.

FIN DE L'ADDENDA

Projet : Aménagement d'une salle d'examen
Bloc D, D-0103
AO-2425-005

Architecte : DKA, Architectes

Propriétaire : Collège Montmorency

Notre dossier : 1742

Date : 22 novembre 2024

Addenda # ME-01
Mécanique-Électricité

Plomberie

1.1 Plan M-002 : L'article 2.2.2 devrait se lire comme suit :

.2 *Modification des réseaux de distribution d'eau froide, d'eau chaude et d'eau recirculée domestique du bâtiment.*

Ventilation-climatisation

1.2 Plan M-200 : Modification de la distribution d'air des pièces D-0103-1, D-0103-2 et D-0103-4. Le plan M-200 révisé est joint au présent document.

1.3 Plan M-201 : dans la pièce D-1100, le diffuseur qui est montré "à relocaliser" (EER) devra être réinstallé au même emplacement. Le diffuseur doit être enlevé pour permettre l'installation du nouveau conduit d'alimentation à cet endroit.

1.4 Plan M-203 : le titre de l'extrait qui se trouve au coin inférieur droit du plan devrait se lire :

VENTILATION-NIVEAU 4
NOUVEL AMÉNAGEMENT

1.5 Notes générales :

- a) le conduit de retour entre le sous-sol et le 4^{ième} étage n'aura pas à être isolé acoustiquement dans le puits de ventilation. Seul le conduit horizontal au plafond du sous-sol sera isolé.
- b) L'isolant acoustique de marque Manson - Akousti-liner est accepté comme produit équivalent.

Électricité

1.6 Plan E-201 : Le plan E-201 révisé ci-joint montre les changements.

- a) Les manchons qui étaient prévus entre la pièce D-0103-2 et le rez-de-chaussée n'auront pas à être installés.
- b) Modification de la configuration de la pièce D-0103-1.

1.7 Plan E-301 : Le plan E-301 révisé ci-joint montre les changements.

- a) Les manchons qui étaient prévus entre la pièce D-0103-2 et le rez-de-chaussée n'auront pas à être installés.
- b) Modifications apportées aux élévations des 4 sections.
- c) Correction des échelles des détails et élévations.

FIN DE L'ADDENDA ME-01

Préparé par :



Marc Beaudoin, ingénieur
MBI EXPERTS-CONSEILS

| | | | |
|-----------------------|--|----------------|-------------------|
| Projet : | Aménagement d'une salle d'examen Bloc D, D-0103, Collège Montmorency | | |
| No de projet DKA : | 24304 | | |
| No de projet Client : | AO-2425-005 | Architecture : | 4 pages + 2 plans |
| Date : | 22 / 11 / 2024 | | |

Le présent addenda fait partie des documents du contrat et devra être lu conjointement avec les documents.

Cet addenda a pour but de renseigner les soumissionnaires sur des additions et des modifications apportées aux documents. Dans le cas de modifications, les clauses du présent addenda ont priorité sur celles des chapitres concernés du devis.

ARCHITECTURE

Questions des entrepreneurs

1.1 Question soumise :

Est-il possible de nous indiquer si la note A39 nous refaisons le plancher des locaux cela n'est pas notifié en démolition

Également dans le devis il y a une section PLINTHES CAOUTCHOUC qui n'est pas visible sur les plans.

Réponse :

- La note A39 sera modifié pour clarifier la portée des travaux. Voir addenda section ici-bas.
- La clarification des notes des plinthes sera ajoutée dans le présent addenda. Voir addenda section ici-bas

1.2 Questions soumise :

Dans les abréviations de porte il manque l'information pour B et BAP ?

Plan construction niveau 2, la note A39, la céramique sera utilisée seulement pour un ragréage au tour de la nouvelle cloison ou la salle complète ?

Selon les plans seulement le local D-0103 et une partie du niveau 1 RDC il est nécessaire de prévoir une cloison temporaire ? Est-il nécessaire de prévoir aussi des cloisons temporaires en polythène pour séparer l'extrémité des chantiers ?

Les travaux sont bien à réaliser 100% de jour également pour les travaux bruyants de démolition de la dalle de béton ?

Réponse :

- L'abréviation B est non-applicable, sera traité dans le présent addenda
- Note A39. Voir section ici-bas
- Fournir les cloisons temporaires tel que demandé aux plans. Nous allons prévoir une note pour les travaux dans les plafonds de gypse. Voir section ici-bas
- Travaux bruyants. Voir section 01 32 15 du présent addenda.

1.3 Question soumise :

Selon le devis, les travaux sont réalisés en dehors des heures d'occupations. Pensez-vous qu'il serait possible d'effectuer les travaux de jour en semaine et les travaux bruyant en dehors des heures d'occupation?

Réponse :

- Voir section 01 32 15 du présent addenda.

1.4 Question soumise :

Nous remarquons que les plans d'architecture ne sont pas à l'échelle.

Réponse :

- Les dessins sont aux échelles indiquées aux plans.

DEVIS

1. Section 01 32 15 – CALENDRIER DES TRAVAUX

1.1 Page 2 article 1.6- Échéance

Ajouter au sous-article .5 le sous-alinéa suivant :

- .4 Les travaux de jour sont permis sauf les travaux bruyants voir sous-article .11

1.2 Page 2 article 1.6- Échéance

Ajouter au sous-article .11 des sous-alinéas :

- .1 Travaux bruyants en continue des étages du sous-sol jusqu'au 3^e étage : du 5 janvier 2025 au 20 janvier 2025;
- .2 Travaux bruyants permis jusqu'à 9h30 au 4^e étage : à partir du 5 janvier 2025 jusqu'à la fin des travaux du présent mandat

PLAN

1. Feuille A000 – NOTES, LÉGENDES (GÉNÉRALE / IMPLANTATION / PLANS / PLAFONDS / ÉLÉVATIONS)
 - 1.1. Plafonds – Notes générales – annuler les notes suivantes :
 - L'enrobage coupe-feu des colonnes... : la note ne s'applique pas au présent mandat
 - Pour tous les plafonds de gypse situés dans une toilette... : la note ne s'applique pas au présent mandat
 - 1.2. Plans – Notes générales - modifier les notes suivantes :
 - Tous les conduits (existants ou nouveaux... : enlever le mot – existants -
 - À la base de tous les puits techniques... : la note ne s'applique pas au présent mandat
2. Feuille A001 – COMPOSITIONS TYPIQUES ET ÉLÉVATION MURS-RIDEAUX ET FENÊTRE, BORDEREAU DES PORTES ET CADRES (plan à inclure)
 - 2.1. Remplacer la page A001 pour la page A001, voir plan en annexe
3. Feuille A300 – PLAN DE PLAFOND – NIVEAU 0 – SOUS-SOL
 - 3.1. Remplacer la page A300 pour la page A300, voir plan en annexe
4. Feuille A301 – PLAN DE PLAFOND – NIVEAU 1 – REZ-DE-CHAUSSÉE
 - 4.1. Modifier la note spécifique A19 :
 - Trappe d'accès installée par l'entrepreneur général, quantité voir ing.
 - 4.2. Détail 6/A301 - ajouter la note :
 - Enlever l'enduit ignifuge sur la structure pour l'installation des colombages et ragréer l'enduit ignifuge suite aux travaux.
 - 4.3. Modifier la note DA01 pour note DA00 :
 - Limite de la dalle de béton à démolir, voir ing. Béton poli existant à protéger pendant les travaux.

5. Feuille A302 – PLAN DE PLAFOND – NIVEAU 2

5.1. Modifier la note DA01 :

- Limite de la dalle de béton à démolir, voir ing. Enlever des tuiles de céramique pleine lorsque possible et prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas endommager les finis de plancher adjacents.

5.2. Modifier la note A39 :

- Installer au plancher et plinthe la céramique fournis par le collègue dans la section touchée par les travaux.

6. Feuille A303 – PLAN DE PLAFOND – NIVEAU 3

6.1. Modifier la note DA01 :

- Limite de la dalle de béton à démolir, voir ing. Enlever des tuiles de céramique pleine lorsque possible et prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas endommager la céramique adjacente.

6.2. Modifier la note A39 :

- Installer au plancher et plinthe la céramique fournis par le collègue dans la section touchée par les travaux

FIN



Sonkham Khamlong, Architecte associé



SK / JM